



Etat de Vaud / DIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée (PEL)

Bassins

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
21.05.2015	SF	1:10'000	224-2

Q:\App\Arcgis\Entretien\Traversées de localité\LT-Bassins

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
2120	600 +	31.00 au	600 +	182.30 =	151.30
2126	0 +	8.00 au	0 +	78.00 =	70.00
2126	25 +	235.00 au	50 +	220.00 =	235.00
2126	275 +	188.00 au	300 +	240.00 =	302.00
2127	250 +	71.00 au	300 +	112.00 =	541.00
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-

Total traversée de localité en m' 1'299.30

Remarque :

RC n° 21-C-P, Axe n° 2120.
Du panneau d'entrée de localité de la Cézille (PR 625 + 5) à la limite territoriale Bassins - Arzier-Le Muids (PR 600 + 182.30) : zone bâtie = en traversée d'Arzier-Le Muids

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

